

Le mot du président



Chers lecteurs,

Cette deuxième édition de votre newsletter « Foncièrement » est la première de 2016. Cette année sera placée sous le signe de la cohésion et de la synergie d'actions pour favoriser et mener à terme les opérations de restructuration urbaine, de redynamisation économique et de préservation du patrimoine touristique. Au travers de notre newsletter, nous continuerons de vous informer et de vous offrir une vision globale des chantiers en cours. Avec la collaboration de l'EPF, dessinons le paysage de la Martinique de demain !

Très bonne lecture.

Luc CLEMENTE
Président

A la Une

L'EPF : entre rétrospective et prospective

La restructuration des grands équipements hôteliers et la conservation du patrimoine ont marqué les premières années de fonctionnement de l'EPF. L'année 2015 a permis l'acquisition de parcelles tantôt à vocation sociale tantôt pour la réalisation d'équipements et de services de proximité dans le cadre de la redynamisation des villes: opérations de logements sociaux pour les communes du Vauclin et de Fort-de-France, construction d'une gare routière pour le Saint-Esprit et d'un hôpital pour les Trois-Ilets.

Par ailleurs, d'autres collectivités notamment Case-Pilote mais également l'ancienne Région et CAP Nord nous ont confié la réalisation d'acquisition dans le cadre d'opérations mixtes contribuant à l'accroissement de l'offre sociale, la restructuration des grands équipements hôteliers ou encore la réalisation d'espaces économiques majeurs : aménagement de la place Gaston Monnerville, préservation de sites touristiques notamment l'ex Hôtel Club des Trois-Ilets et l'hôtel Le Marouba et extension d'un parc d'activités. Depuis sa création, l'EPF a acquis pas moins de 15 hectares pour le compte de collectivités pour un montant global d'environ 15 000 000 €.

Pour cette nouvelle année, l'EPF tient à relever aux côtés des collectivités, le défi de la maîtrise foncière. L'objectif étant de mobiliser les ressources et de poursuivre les chantiers entamés en 2015 : Gros-Morne, Ducos, Lamentin, Basse-Pointe, Anses d'Arlet, etc. Les projets de restructuration ne manquent pas et l'EPF entend continuer à accompagner les communes afin de planifier l'aménagement de l'espace martiniquais.

Collectivité Territoriale de Martinique



En bref

Elections de nouveaux membres du CA

La mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique engendre une modification de la composition du Conseil d'Administration de l'EPF de Martinique.

L'EPF est structuré autour d'un Conseil d'Administration et d'un bureau composés, comme avant des représentants de la CACEM, de la CAESM, de CAP Nord et dorénavant, de représentants de la CTM (en lieu et place de ceux de la Région et du Département). La poursuite des missions déjà engagées est ainsi assurée.

Retrouvez la liste complète des membres du CA sur : www.epf-martinique.com

10 500

La ville de Saint-Joseph a sollicité l'EPF pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 10 500 m². Cette surface accueillera le futur « Carbet des Sciences ». Cette opération s'inscrit au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la politique d'aménagement et d'attractivité de la ville. La ville entend ainsi poursuivre son objectif de rendre accessible et de promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle.

Reflex'

La réserve foncière

Une réserve foncière est un terrain acquis par une collectivité publique sans qu'il y ait un usage immédiat afin d'anticiper des opérations d'aménagement. Indispensable, cette anticipation est complexe compte tenu du contexte économique. L'EPF est un outil au service des collectivités locales pour leur permettre de constituer ces réserves et ainsi de mener à bien leurs projets d'urbanisation.

Aujourd'hui, les réserves foncières constituées par les communes sont minimes. Beaucoup d'entre elles ont été constituées il y a une trentaine d'années, notamment au travers des Zones d'Aménagement Différées (ZAD), ces réserves sont en effet, pour la plupart consommées ou en passe de l'être. Dès lors, se pose la question de reconstituer des réserves pour soutenir les futurs projets d'aménagement.

Cette démarche qui s'inscrit dans une véritable stratégie de développement de la commune est d'autant plus pertinente dans le contexte actuel de hausse des coûts du foncier et de complexification des procédures. Plusieurs municipalités en ont déjà saisi l'intérêt et sollicité l'EPF pour les accompagner dans la constitution de leurs réserves foncières afin d'accueillir leurs projets futurs.



Gloss'Aire

Qu'est-ce qu'un AMI ?

Tel que défini dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), il s'agit d'un mode de présélection sous clauses résolutoires suivant lequel les candidats sont invités à soumissionner lors de futures procédures restreintes.

L'objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt est de sélectionner les meilleurs investisseurs-gestionnaires ou groupements d'investisseurs/ exploitants capables de réaliser un projet suivant un cahier des charges mis à leur disposition.

Cette procédure dont l'EPF de Martinique pourrait faire usage permettra d'organiser la transmission de l'actif et assurer la relance de sites à vocation touristique et/ou économique faisant l'objet de portage foncier.



Un site des Journaux officiels
BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Contactez-nous

Nous vous accueillons au siège : Immeuble Phénix • 4^{ème} Etage
ZA du Lareinty • 97232 LE LAMENTIN

Tél. : 0596 79 24 15 - Fax : 0596 56 76 72
contact@epf-martinique.com - www.epf-martinique.com